

— 1 —

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Le présent fascicule ainsi que le livret individuel qui le contient ne peuvent être communiqués :

EN FRANCE, qu'aux autorités militaires, judiciaires, civiles ou aux personnes habilitées par l'autorité militaire;

A L'ÉTRANGER, qu'aux autorités diplomatiques françaises.

Classe de recrutement : 19

17

MODÈLE N° 53 bis.

Numéro au registre

ou

à la liste matricule.

Art. 220 de l'Instruction ministérielle
du 29 juillet 1926.

N° 93 bis de la Nomenclature spéciale.

FASCICULE DE MOBILISATION.

(Modèle R 1.)

19. RÉGION.

Classe de mobilisation:

19 17

Bureau de recrutement

d'Alger

Nom

SAINT-LEGER

et prénoms.

Claude

Né le

24-3-1897

Profession

Secrétaire général

Grade : (1)

Lieutenant

Domicilié à

Canton d

Département d

Affecté au (2)

Stationné à (3)

Est (4) ~~miser appel différé~~Pour une durée de (5) ~~90 renouvelable~~ joursà partir du ~~1er Août 1943~~, ce jour inclus.

1er Août 1943

VOIR L'ORDRE DE ROUTE PAGE 3 DU PRÉSENT FASCICULE.

(Voir les renvois à la page 2.)

~~AVIS TRÈS IMPORTANT.~~

En cas d'absence de son domicile au moment de la mobilisation, le titulaire du présent ordre de route se conformera aux prescriptions de cet ordre dans le plus bref délai possible. A cet effet il pourra faire gratuitement usage du chemin de fer.

Tout homme qui se déplace doit emporter avec lui son livret individuel auquel le présent fascicule doit être constamment fixé par ses agrafes.

Les jours de la mobilisation sont comptés de zéro heure à 24 heures ; le premier jour est indiqué par le décret de mobilisation.

Les hommes voyageant à l'étranger doivent toujours rejoindre en temps de guerre.

(1) On portera sur cette ligne la mention S. X. pour les hommes appartenant au « service auxiliaire ».

(2) Désigner l'organe mobilisateur d'affectation d'après les indications de l'instruction sur l'administration des sous-officiers et hommes de troupe des réserves.

(3) Inscrire la localité où se trouve le corps ou dépôt que l'homme devra rejoindre le n° jour de la mobilisation.

(4) « Classé dans l'affectation spéciale », ou « mis en appel différé ».

(5) En toutes lettres.

(6) Dénomination et lieu de stationnement du corps, service ou établissement employeur au titre dont l'affectation spéciale pour une durée limitée ou l'appel différé ont été prononcés.

(7) Indiquer exactement le lieu que l'homme doit rejoindre et, en outre, la caserne, le quartier, le fort ou le bureau de recrutement où il doit se présenter (adresse du lieu de réunion, s'il y a lieu).

(8) Grade, disponible, réserviste, nom et prénoms, classe de recrutement, numéro au registre ou à la liste matricule.

(9) Reproduire les indications de l'ordre pour le cas de mobilisation du nouveau fascicule (jour et heure en toutes lettres).

NOTA. — L'homme réformé rentrant dans ses foyers voyage gratuitement sur le vu du fascicule sur lequel est portée la mention : « Vu bon pour rentrer dans ses foyers ».

~~ORDRE DE ROUTE POUR LE CAS DE MOBILISATION.~~

En cas de mobilisation portée à la connaissance des populations par voie d'affiches ou de publication sur la voie publique, le porteur du présent fascicule est mis à la disposition d... (6)

au titre { duquel } de laquelle } il a été (4)

pour une durée de (5) jours à partir du premier jour de la mobilisation, ce jour inclus.

A l'expiration de ce laps de temps, il emportera de chez lui des vivres pour jour et son casque, s'il en possède un, puis il se présentera dans le plus bref délai, porteur du présent titre, à (7)

Ce militaire ne fera pas usage du chemin de fer.

Il aura droit au logement dans les localités suivantes :

Il aura le plus grand intérêt à se munir des objets ci-après dont la valeur lui sera remboursée à son arrivée au corps : une ou deux paires de brodequins, 2 chemises en flanelle-coton, 2 calegons en flanelle-coton ou en crêtonne, 2 paires de chaussettes, laine ou haine et coton, 2 mouchoirs, 2 serviettes-toilette, 2 étuis-musettes, 1 ceinture en laine ou flanelle, 1 paire de bretelles, 1 cuiller, 1 fourchette; pendant la saison froide seulement : 1 jersey, tricot ou chandail, 1 paire de gants de laine. Il trouvera tous renseignements complémentaires sur les affiches qui seront pлаcées, le moment venu, à côté des affiches de mobilisation.

A , le
Le Commandant du bureau de recrutement,
P. O. Le L' Colone

S | Chef d'Etat - Major